

CONTRIBUTIONS FAMILIALES & CANTINE 2024.2025

La facturation des contributions et de la cantine (factures, encaissements, suivi, ...) est gérée par des parents bénévoles.

Vous avez la possibilité de régler les contributions **par prélèvement automatique (à privilégier pour alléger le travail des bénévoles)**, par chèque ou en espèces. Ce règlement peut être annuel, mensuel ou en 3 fois. Nous vous demandons de nous faire parvenir la totalité de vos chèques au plus tard le 1er octobre. Quant à la facturation cantine qui s'effectue tous les mois, elle s'alignera sur votre type de règlement. Autrement dit, si vous avez opté pour le règlement par prélèvement, il en sera de même pour la cantine, idem pour les autres types de règlement.

Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, merci de bien vouloir remplir le mandat SEPA ci-joint accompagné d'un RIB (sauf pour les familles qui étaient déjà en prélèvement l'année précédente et qui n'ont pas changé de coordonnées bancaires).

Dans un souci d'écologie et d'économie de papier, l'envoi des factures se fera par mail. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse mail sur le coupon ci-dessous.

Veuillez trouver ci-dessous les seuils de contribution qui permettront à chaque famille de participer à hauteur de son souhait :

- Le tarif de **base** : **27,50 € / mois / enfant sur 10 mois**
- le tarif de **générosité** : **33 € / mois / enfant sur 10 mois**

TARIF DE BASE	Mensuel, le 7 de chaque mois sur 10 mois	Annuel, le 7 octobre 2024	En 3 fois, le 7 octobre 2024, le 7 janvier 2025, le 7 avril 2025
1 enfant	27,50€	275 €	92 € + 92 € + 91 €

TARIF DE GÉNÉROSITÉ	Mensuel, le 7 de chaque mois sur 10 mois	Annuel, le 7 octobre 2024	En 3 fois, le 7 octobre 2024, le 7 janvier 2025, le 7 avril 2025
1 enfant	33 €	330 €	110 € + 110 € + 110 €

Pour les familles en difficulté financière un tarif "social" est proposé à 26€ par mois par élève. Il est accessible aux familles qui en feront une demande écrite ou en sollicitant un rendez-vous auprès du chef d'établissement et du président Ogec.

Pour les familles "hors commune", le tarif de générosité est souhaité (ne percevant pas de subvention communale pour ces élèves).

- Réductions tarifaires pour les fratries

Les parents qui inscrivent simultanément trois enfants ou plus dans l'établissement peuvent bénéficier également du tarif "social" sur demande écrite à l'Ogec.

Pour toutes demandes ou renseignements concernant la facturation, merci de nous écrire à l'adresse suivante : agateogecians@yahoo.fr

COUPON RÉPONSE CONTRIBUTIONS 2024-2025

à remettre sous enveloppe à la rentrée

Famille : TARIF : BASE GÉNÉROSITÉ

Nom de l'enfant : Prénom : Classe :

Nom de l'enfant : Prénom : Classe :

Nom de l'enfant : Prénom : Classe :

Echelonnement des contributions : Annuel Mensuel En 3 fois

Type de règlement des contributions **ET** de la cantine (1 seul choix) : Par prélèvement (à privilégier) Par chèque Par espèces

Les factures sont envoyées par mail.

Adresse mail :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour l'école Saint Michel de Jans dans le but de gérer l'école (exemples : agir en cas d'urgence, savoir qui vient chercher vos enfants, effectuer la facturation...). Ces données sont conservées pendant toute la durée de scolarisation de votre enfant et sont destinées à la gestion de toutes les bases élèves : AGATE, ANGE, ONDE, LIVREVAL. Elles peuvent être transmises à la mairie, à la direction diocésaine 44, à l'inspection de circonscription Blain Nozay, à la DSDEN de Nantes (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale 44) et aux associations de parents d'élèves OGEc. Conformément à la loi « RGPD », vous pouvez exercer un droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : stmichel.ecole@orange.fr (voir déclaration de protection de la vie privée sur le site de l'école <http://stmicheljans.fr> rubrique : infos pratiques.